



**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 7 décembre 2023 (18h30)
SALLE MONTGOLFIER-HDV**

**Direction Générale Adjointe
Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Nombre de membres	: 33	
Présents	: 26	
Votants	: 32	
Convocation et affichage	: 01/12/2023	
Président de séance	: Monsieur	Simon
	PLENET	
Secrétaire de séance	: Monsieur	Michel
	SEVENIER	

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Jérôme DOZANCE, Juanita GARDIER, Danielle MAGAND, Gracinda HERNANDEZ, Michel SEVENIER, Eric PLAGNAT, Claudie COSTE, Catherine MICHALON, Nathalie LUTZ, Maryanne BOURDIN, Lokman ÜNLÜ, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Romain EVRARD, Catherine MOINE, Simon PLENET, Louisa GRENOT, François CHAUVIN, Laura MARTINS PEIXOTO, Michel HENRY-BLANC, Vincent DUGUA.

Pouvoirs : Bernard CHAMPANHET (pouvoir à Catherine MOINE), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Patrick SAIGNE), Jérémie FRAYSSE (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Clément CHAPEL), Stéphanie BARBATO-BARBE (pouvoir à Michel SEVENIER), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Simon PLENET).

Etaient absents et excusés : Jamal NAJI.

**CM-2023-237 - FINANCES COMMUNALES - RESSOURCES - DEMANDES DE
FINANCEMENT POUR DES PROJETS COMMUNAUX D'INVESTISSEMENT
AUPRES DE L'ETAT POUR L'OBTENTION DE SUBVENTION AU TITRE DE LA
DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET DE LA
DOTATION AU SOUTIEN D'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2024**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Dans le cadre de la poursuite des projets structurants et de travaux d'envergure que mène la commune, il est envisagé des travaux d'investissement sur 2024 qui portent sur :

- 1- La transformation et la réhabilitation de l'ancien bowling de Vaure,
- 2- L'aménagement de l'ilot Boissy d'Anglas dans le cadre du projet de rénovation du cœur de ville historique,
- 3- Les aménagements d'extension des locaux de la police municipale,
- 4- Les aménagements des espaces sous tribunes du stade de Vissenty.
- 5-

Par ordre de priorisation, les projets détaillés sont les suivants :

- **Les travaux de transformation de l'ancien bowling du site de Vaure à Annonay**, propriété communale, s'inscrit dans le cadre de la réhabilitation de la friche industrielle dans le quartier de Cance en vue de la création d'un conservatoire à rayonnement intercommunal et qui nécessite de délocaliser le service logistique des animations (LDA). Ces travaux consistent à créer un site technique municipal dédié à la LDA avec la réhabilitation d'un bâtiment de 1120m² et la construction d'un abri de 279m² pour du stockage. Les études, diagnostics, contrôle technique et CSPS ont été engagés sur l'exercice 2023. Seuls les travaux sont concernés en 2024.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 500 000 € HT.

- **Le projet d'aménagement de l'îlot Boissy d'Anglas sud** s'inscrit dans le cadre du vaste projet de rénovation du cœur de ville historique. En effet, ce dernier porte sur différents volets, dont l'habitat et l'aménagement. Ce projet prévoit l'aménagement d'un espace public de quartier comprenant un belvédère et un espace végétalisé sur le terrain issu de la démolition de l'îlot d'habitat dégradé. Cet aménagement permettra de créer un îlot de fraîcheur et de biodiversité en cœur de ville, l'espace végétalisé permettra également l'infiltration des eaux de pluie.

Cette opération fait partie du programme Action Cœur de Ville de la ville d'Annonay contractualisé par la convention signée le 26 septembre 2018.

Les opérations PNRQAD font l'objet d'une fiche action du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) nord Ardèche, en lien avec l'agence nationale de la cohésion des territoires.

Le montant prévisionnel de l'opération d'aménagement s'élève à 300 000€ HT.

- Après une première étude réalisée en 2023 sur un autre site (locaux privés à acquérir), le projet initial a dû être abandonné au profit d'un nouveau projet de **rénovation et de sécurisation des locaux actuels de la police municipale** ainsi que l'extension dans des locaux voisins existants en rez-de-jardin de l'Hôtel de Ville pour une surface totale de 300m².

L'estimation financière toutes dépenses confondues s'élève à 250 000 €.

- **Les aménagements des espaces sous tribunes du stade de Vissenty** portent sur la mise à niveau des équipements. Ils consistent dans une première phase à l'aménagements des accès et espaces douche, travaux pouvant être assurés en maintenant les activités actuelles ; en phase 2 les travaux portent sur les vestiaires (joueurs et arbitres du club de rugby) travaux concernant les locaux affectés aux activités actuelles qui impliquent une réalisation hors saison sportive ; enfin la phase 3 porte sur l'aménagement des espaces annexes (locaux et espaces extérieurs), travaux permettant de répondre aux exigences pour le passage en catégorie 2 du CSA.

Le montant prévisionnel des trois phases, options comprises, est estimé à 310 000 € HT.

Tous ces projets sont éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et à la dotation au soutien d'investissement local (DSIL) et potentiellement au dispositif FONDS VERT 2024.

Leurs plans de financement prévisionnels respectifs sont les suivants :

Travaux de transformation et de réhabilitation ancien bowling de Vaure :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Coût opération	500 000 €	DETR/DSIL	150 000 €
		Fonds propres	350 000 €
TOTAUX DEPENSES	500 000 €	TOTAUX RECETTES	500 000 €

Aménagement de l'îlot Boissy d'Anglas sud – belvédère et espace végétalisé :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Coût opération	300 000 €	DETR/DSIL	120 000 €
		Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) – convention	30 000 €

		PNRQAD	
		Fonds propres	150 000 €
TOTAUX DEPENSES	300 000 €	TOTAUX RECETTES	300 000 €

Travaux d'extension et de sécurisation de la police municipale :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Coût opération	250 000 €	DETR/DSIL	100 000 €
		Fonds propres	150 000 €
TOTAUX DEPENSES	250 000 €	TOTAUX RECETTES	250 000 €

Travaux d'aménagement des espaces sous tribunes du stade de vissenty :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Coût opération	310 000 €	DETR/DSIL	120 000 €
		Fonds propres	190 000 €
TOTAUX DEPENSES	310 000 €	TOTAUX RECETTES	310 000 €

Vu la délibération n°2020-96 du 03 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire, conférée par le Conseil Municipal en vertu de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

VU l'arrêté inter-ministériel du 23 décembre 2002 relatif aux pièces à produire à l'appui d'une demande de subvention présentée au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour exiger à l'appui de ces demandes de subvention une **délibération** sur lequel s'appuie la préfecture,

VU le soutien de l'Etat pour les projets dans un cadre contractuel, notamment ACV et CRTE, en l'espèce les travaux d'investissements pour l'aménagement d'un espace public de quartier comprenant un belvédère et un espace végétalisé sur l'îlot dit Boissy d'Anglas sud à Annonay,

VU la convention PNRQAD du cœur de ville historique d'Annonay du 30 janvier 2012, prolongée par avenant du 20 juillet 2018, signée par la commune d'Annonay, l'Office Public de l'Habitat Ardèche Habitat, l'agglomération Annonay Rhône Agglo, l'Etat, l'ANRU, l'EPORA, la Caisse des Dépôts et de Consignations, Action Logement,

VU la convention Action Cœur de Ville d'Annonay du 26 septembre 2018,

VU le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) nord Ardèche,

CONSIDERANT la nécessité d'approuver le dépôt des dossiers de demandes de financement ci-dessus auprès de l'Etat, au titre des dispositifs DETR/DSIL et FONDS VERT 2024,

CONSIDERANT la sollicitation d'une subvention aussi élevée que possible,

CONSIDERANT que dès lors qu'il y a application d'une clause sociale dans les marchés publics, le taux d'intervention pourra être de 40%,

CONSIDERANT qu'il y a lieu pour le Conseil Municipal de prendre la présente délibération dérogeant partiellement à la délégation de pouvoir donnée au Maire sus visée, et ce uniquement en ce qui concerne spécifiquement toute demande établie pour les dossiers de subventions annuels au titre du dispositif d'Etat DETR/DSIL /Fonds verts (article 25 de la délibération n°2020-96 du 03 juillet 2020),

ATTENDU que cette délibération dérogatoire sera applicable pour les projets susvisés,

VU l'avis favorable de la commission générale du 30 novembre 2023

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'adoption d'une délibération dérogatoire partielle à celle n°2020-96 du 03 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire (§°25),

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre du dispositif DETR/DSIL 2024 et potentiellement FONDS VERT, la plus élevée possible, pour chacun des projets communaux d'investissement, voire d'une demande complémentaire pour le Fonds vert (si leur nature le justifie) pour chacun des projets communaux d'investissement suivants :

- La transformation et la réhabilitation de l'ancien bowling de Vaure,
- L'aménagement de l'ilot Boissy d'Anglas dans le cadre du projet de rénovation du cœur de ville historique,
- Les aménagements d'extension des locaux de la police municipale,
- Les aménagements des espaces sous tribunes du stade de Vissenty.

PRECISE que les dépenses et les recettes seront imputées au budget principal de la commune,

ENGAGE la commune à assurer sur ses fonds propres le solde du financement des dépenses correspondantes,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 11/12/23
Publié le : 14/12/23
Transmis en sous-préfecture le :
Identifiant télétransmission :

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET

